



## Bulletin n°2

### PaNaM' vous relate les réunions pour les élections municipales



#### • La « voie verte » :

Le maire sortant, M. Lolloiz, a manifestement reculé devant les nombreux avis négatifs exprimés par la population : l'emprise a été supprimée du PLU, **mais le projet demeure** ; il lui cherche donc un autre emplacement.

Aujourd'hui, M. Lolloiz s'appuie sur le classement **Natura 2000** de la vallée pour affirmer que l'on ne fera pas « n'importe quoi ». Mais **il a tenté de s'opposer à ce classement en avril 2006 !**

En réunion publique, M. Rivailhier déclare son refus de la voie verte ; mais cependant, son avis auprès du commissaire enquêteur ne portait que sur un déplacement de cette voie.

#### L'avis de PaNaM'

Les quelques minutes gagnées sur le parcours du 464 ne sont certainement pas la solution au désenclavement de Magny. D'autres solutions existent : amélioration des sorties de Voisins-le-Bretonneux : carrefours CD91 – CD36 et Rue Hélène Boucher – CD36 (Voisins-nord), raccordement de la route de la butte aux chênes à Brouessy au CD36. **Cette voie dite verte est extrêmement dangereuse, car elle préfigure une vraie voie de circulation quand les immeubles « OIN » auront poussé.**

#### • L'urbanisation à Brouessy

M. Lolloiz veut détruire les maisons INRA pour construire des logements sociaux EFIDIS sous forme pavillonnaire. Il autorise également l'aménagement de chambres d'hôtes dans la ferme de l'INRA.

M. Rivailhier est contre la destruction des maisons INRA, mais n'indique pas ce qu'il compte en faire (les maisons INRA ne seraient pas dans un état permettant leur réaffectation immédiate)

#### L'avis de PaNaM'

M. Lolloiz ne dit rien de la **densité de construction**. Par ailleurs, est-ce social d'installer des **logements sociaux à Brouessy, loin de tout commerce et transport en commun ?**

#### • L'ex-météo

M. Lolloiz veut y construire **une résidence hôtelière** pour l'accueil de cadres en séjour de moyenne durée dans le Communauté d'agglomérations de Saint-Quentin. Il réfute le nombre de 200 logements, sans en donner un autre toutefois.

M. Rivailhier souligne qu'il n'a pas été tenu au courant de ce projet, ce qui montre le peu d'informations circulant au sein du Conseil Municipal actuel.

#### L'avis de PaNaM'

Brouessy, ex-météo, cela ressemble à un début de mitage de la plaine agricole. **Est-on en train de préparer en « douceur » l'arrivée de l'OIN ?**

#### • L'OIN Massy - Versailles – Saclay- Saint-Quentin

Pour M. Lolloiz, c'est un projet effectivement dangereux imposé par M. Sarkozy. Mais la commune a pris des précautions : « *rachat des terres de l'EPA et de l'INRA pour maîtriser le foncier* » ( ?).

Il précise que la CA de Saint-Quentin veut préserver le plateau de Magny. Elle s'est donné pour objectif 5000 logements nouveaux sur les 5 ans à venir, répartis sur 7 communes dont Magny.

Mais il est **partisan d'adhérer au GIP** (Groupement d'Intérêt Public) pour « *défendre nos intérêts* ».

C'est par la voix de Mme Péresse que s'exprime la liste de M. Rivailhier. « *L'OIN n'est pas un projet d'urbanisation massive mais un projet de pôle d'excellence* »... « *C'est la région Ile-de-France qui veut les 150 000 logements car le territoire de l'OIN est un des seuls en Ile-de-France permettant la construction des logements manquants dans la région* ».

M. Rivailhier est également **favorable à la participation au GIP** (voir l'avis de PaNaM' au dos)

## Bulletin n°2

- **Quelques données que le maire et ses adjoints nous cachent depuis décembre 2005 :**

- **Extraits du premier rapport du Préfet de région au Premier Ministre :**

« *Pôle mondial de compétitivité, il demande un territoire organisé pour l'accueillir, comportant tous les services attendus d'une ville* »

« *L'objectif du mandat du gouvernement au Préfet de région pour la révision du SDRIF s'établit à 60 000 logements par an en Ile-de-France. Décliné sur le périmètre d'influence cela correspond à **5000 logements par an en rythme de croisière.*** »

« *Proposer et localiser une offre de logement compatible avec le développement souhaité (80 000 logements / 100 000 emplois)* »

« *En particulier, le nécessaire lien entre l'est et l'ouest du territoire pourrait être abordé lors du débat public de prolongement de l'A12 et son articulation avec le projet départemental concernant la RD36. **Un aménagement de type voie express convenablement dimensionné et branché assurerait, conjugué à A86, une desserte maillée du plateau.*** »

- **Extraits du deuxième rapport du Préfet de région au Premier Ministre :**

« ***Positionner un transport en commun lourd sur le plateau** complétant l'accessibilité mondiale, régionale et locale à assurer. Articuler ce TC lourd avec la mise en service progressive du TCSP Massy Saint-Quentin et un réseau de bus maillé* »

- **Les déclarations des deux listes en présence sont contradictoires.**

Nous avons vraiment eu l'impression d'assister à une partie de poker menteur.

M.Lolloz affirme que c'est l'Etat qui veut urbaniser massivement.

**Mais Monsieur Cadalbert, Président de la CA de Saint-Quentin déclarait récemment :**

« ***Les orientations du projet me conviennent totalement.*** »

« *Il faut un développement équilibré du plateau de Saclay qui maintienne 2000 hectares d'agriculture sur les 4000 hectares. Aujourd'hui, il n'y a pas de projets vraiment figés. Ce sont juste des orientations avec des quantifications : 5000 logements par an, un transport en commun lourd, 2000 hectares à conserver. Sur cela, tout le monde est d'accord.* »

A l'inverse, comment croire que la région, ainsi que le déclare Mme Péresse, impose ses desiderata à l'Etat ?

**Face à ces déclarations contradictoires, PaNaM' a décidé d'interroger par écrit Madame Valérie Péresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Monsieur Jean-Paul Huchon, Président de la région Ile-de-France.**

- **L'adhésion au GIP ne garantit absolument pas la possibilité de faire valoir son point de vue :** Magny pèsera moins de 1% des voix en son sein !

- **De nombreux élus ont le courage de dire non à l'OIN :**

Les maires de Bièvres, Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Marcoussis, Orsay, Saclay, Saint-Cyr-l'Ecole, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villiers-le-Bâcle : « *demandent que ces objectifs de construction (150 000 logements supplémentaires à 30 ans) soient radicalement révisés.* »

Le maire de Coignières a demandé le retrait de sa commune du périmètre de l'OIN.

**Les candidats se défendent de vouloir bétonner Magny, mais sans s'opposer à l'OIN ! Les vastes opérations d'urbanisation ont toujours profité financièrement aux partis politiques qui, le moment venu, leur imposeront leur volonté, comme pour la Ville Nouvelle en 1984.**

**En 1983, la loi Rocard autorise les communes à en sortir. M. Lolloz déclare alors le 12 octobre : « Il ne saurait être question que Magny-les-Hameaux s'intègre dans une Communauté d'Agglomération nouvelle...Il convient d'associer la population dans le cadre d'un débat réel dans l'analyse de ce problème de fond » pour finalement faire voter l'intégration de Magny sans aucune concertation dans la ville nouvelle en 1984.**

**Mais le deuxième rapport du Préfet sur l'OIN vous invite à vous exprimer ! Aurait-on en haut lieu le sens de l'humour (noir) ?**

« *En effet, nous ne sommes plus à l'époque où la puissance publique, qu'il s'agisse de l'Etat ou des collectivités locales pouvait décider de grands projets et les mettre en œuvre, au nom de « l'intérêt général » sans trop se préoccuper de concertation avec les personnes concernées.*

*La convention d'Arhus prévoit que « les citoyens doivent avoir accès à l'information, être habilités à participer au processus décisionnel » en matière d'environnement.*

**Les Magnycois doivent s'opposer dès maintenant à l'OIN.  
Le 9 mars, votez NON à l'OIN !**